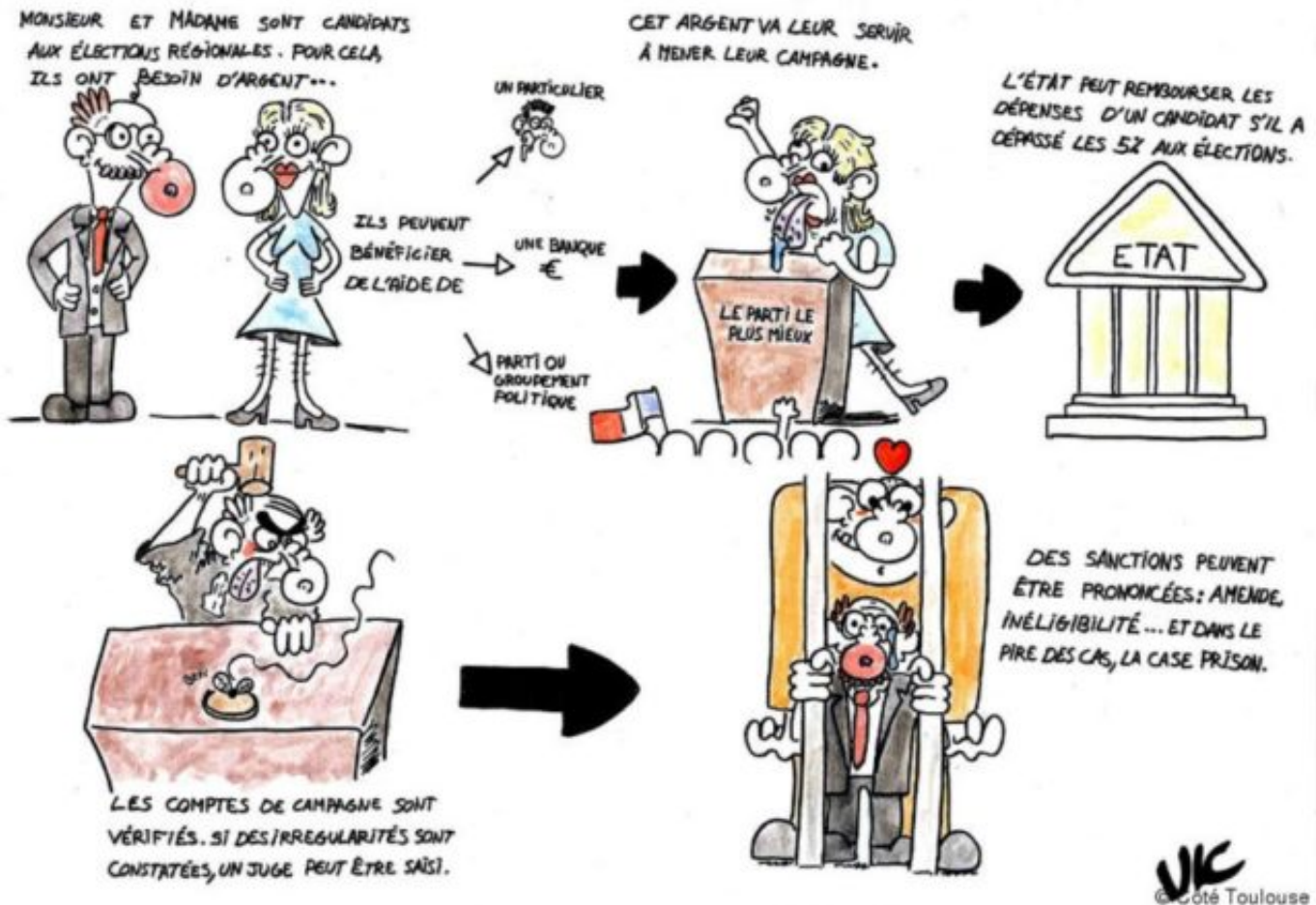


Faut-il vraiment voir le mâle partout ?...

Date : 19 mai 2020

Dans les communes de plus de 9.000 habitants, les candidats aux élections municipales ont l'obligation de nommer un **mandataire financier** qui, seul, peut recueillir les fonds et engager les dépenses de campagne.



(c'est le même schéma pour les élections municipales)

Par exemple, le **mandataire financier** de la liste LREM « Révéler Rennes » est une « association de financement électorale » qui porte le nom : « AFE Carole Gandon », et [dont les statuts sont ci-joints](#).

Ceci posé, peut-être savez-vous qu'il est strictement interdit aux candidats, remplaçants ou colistiers d'être membres de l'association de financement créée pour leur campagne électorale.

LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Mais rassurez-vous : il n'est pas interdit au mari d'une colistière de présider cette association (non, mais...). ;-) ;-) ;-)